

Colmar, le 31 août 2018

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

Mesdames, messieurs les inspecteur(trice)s
de l'éducation nationale du Haut-Rhin
-pour information-

Mesdames, messieurs les directeur(trice)s
des écoles maternelles, élémentaires et primaires
du Haut-Rhin
-pour attribution-

Objet : développement qualitatif de l'enseignement de l'allemand par la voie bilingue et par la voie renforcée

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale

Affaire suivie par
Fabienne SCHLUND
IEN Andolsheim

☎ : 03 89 24 03 91

✉ : ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

La maîtrise des langues vivantes est un enjeu fort dans une région au cœur de l'Europe. C'est une priorité pour l'académie de Strasbourg qui souhaite assurer à tous les élèves un enseignement de l'allemand dès l'école maternelle sous la forme de deux offres :

- 108 heures annuelles dans le cadre de l'enseignement renforcé

- à raison de 3 heures hebdomadaires (dont 1 heure réservée à la culture des pays germanophones) ;
- ou à raison d'1 heure 30 hebdomadaire (pour un volume annuel de 54 heures) en parallèle à des projets en langue régionale, inscrits au projet d'école, sur des périodes plus intensives (pour un volume annuel de 54 heures).

- à parité horaire (12h en allemand, 12h en français) dans le cursus bilingue pour les élèves dont les parents le souhaitent.

Dans les deux cas, il est possible de commencer l'apprentissage de l'anglais dès la sixième en classe bilangue.

I. Assurer la continuité des apprentissages pour l'enseignement renforcé de la langue allemande

Les programmes de 2015 d'enseignement de la langue vivante allemande s'inscrivent dans les cinq activités langagières du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **L'exposition régulière et quotidienne des élèves à la langue et la continuité des apprentissages** sont les conditions de la réussite qui permettent aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques et des connaissances culturelles.

Dans le cadre du cycle 3 et des actions définies par les conseils écoles-collège, la liaison CM2/6^{ème} doit faire l'objet d'une réflexion commune pour assurer la poursuite de l'enseignement de la langue allemande. Les IEN et les conseillers pédagogiques aideront les équipes pédagogiques à élaborer les outils indispensables pour des acquisitions progressives à l'aide du **Référentiel de Programmation Cycles 1-2-3** sous :

<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/08/30/referentiel-de-programmation-du-cycle-1-au-cycle-3-nouveaux-programmes-2016/> .

II. Des modalités d'échanges de service pour assurer l'enseignement renforcé de la langue vivante

L'enseignement d'une langue vivante fait partie intégrante des programmes et il appartient aux enseignants de le dispenser au même titre que les autres disciplines, éventuellement par un échange de service. Si aucune solution ne peut être trouvée au sein de l'école, le recours à un intervenant extérieur ne peut être qu'exceptionnel et selon les moyens disponibles. Je rappelle que, dans ce cas, l'enseignant est obligatoirement impliqué dans la conception et la conduite de la séance avec l'intervenant :

- il observe les réactions et la participation des élèves ;
- il prend en charge un groupe pour un travail écrit donné par l'intervenant pendant que celui-ci entraîne un autre groupe à l'expression orale ;
- il s'approprie les chants, comptines et poèmes pour les reprendre avec les élèves à d'autres moments de la semaine.

L'enseignant de la classe reste le responsable pédagogique de l'enseignement de l'allemand mis en œuvre et peut, à ce titre, rappeler la démarche spécifique, suggérer des modalités de mise en œuvre et des outils. Il met à profit la présence de l'intervenant pour enrichir sa propre compétence en langue allemande. **L'intervention d'une personne extérieure ne peut être accordée que pour deux années consécutives.**

Toute demande d'un intervenant extérieur pour l'enseignement renforcé de l'allemand doit être remontée via le TBE sous « saisie demandes allemand renforcé ». La session est ouverte **du lundi 10 septembre au mardi 18 septembre 2018 au soir**. A compter du mercredi 19 septembre 2018, l'inspecteur(trice) de circonscription valide les demandes en notifiant le nombre d'heures accordées sur le TBE, puis le CP LV affecte les agents contractuels.

La demande d'intervenant sur TBE devra être **justifiée par un courrier** à adresser à votre inspecteur (trice) de circonscription, afin qu'il (elle) soit en mesure de juger de l'opportunité d'une réponse favorable et des priorités à définir.

III. Un emploi du temps repensé et une répartition équitable de toutes les disciplines pour les classes bilingues

L'enseignement du français et de la langue allemande à parité horaire constitue le modèle de référence tout au long de la scolarité obligatoire pour les familles ayant fait le choix du cursus bilingue. Les modalités pédagogiques, harmonisées à l'échelle académique, impliquent une collaboration étroite entre les deux enseignants, la mise en œuvre d'une pédagogie de projet, des interactions entre élèves, des mobilités collectives, des sorties culturelles....

« L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. (BO 33 du 13 sept 2001 : Principes et modalités d'organisation) ». « Toutefois, dans ces domaines, l'enseignement ne peut être dispensé exclusivement en langue régionale. » (Complété par le BO n° 24 du 12 juin 2003).

Ainsi, toutes les disciplines, y compris les mathématiques, seront enseignées dans les deux langues de manière égalitaire dans les classes bilingues.

On peut utilement se référer aux deux documents –cadres suivants :

1. **Les horaires des classes monolingues et bilingues arrêtés pour l'académie de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2016.**
<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2016/08/30/horaires-harmonises-pour-lallemand-renforce-et-le-bilinguisme/>
2. **Une proposition de répartition des disciplines entre les deux enseignants en classe bilingue.**
<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2017/08/27/proposition-de-repartition-horaire-journaliere/>

IV. Accès en classes bilingues en école élémentaire

Si l'inscription en classe bilingue en école maternelle peut se faire en PS, MS ou GS, l'accès en école élémentaire doit relever de l'exceptionnel et nécessite un bilan linguistique effectué par une conseillère pédagogique en langues vivantes. Avant de signaler la demande à celle-ci, le/la directeur/trice s'enquiert auprès des parents de leurs motivations réelles à scolariser leur enfant dans le cursus bilingue et des chances de réussite. L'élève n'est transmis à la conseillère pédagogique en langues vivantes que si le projet parental est réfléchi et mûr et si les conditions de succès sont rassemblées.

Quand les parents formulent une demande de sortie du cursus bilingue, il convient de respecter la procédure suivante :

- Courrier de demande argumenté déposée par les parents auprès de la directrice / du directeur d'école.
- Avis du conseil des maîtres.
- Communication aux parents de l'avis de l'équipe pédagogique par le directeur / trice de l'école.

L'avis de l'IEN n'est plus requis.

Il faut rappeler également qu'il n'y a pas de sortie du cursus bilingue ou d'entrée en cours d'année scolaire.

V. Des outils pour mettre en œuvre les nouveaux programmes de langue vivante :

➤ **Des ressources en conformité avec les nouveaux programmes :**

Que ce soit pour l'enseignement renforcé de la langue allemande ou pour l'enseignement de la langue régionale à parité horaire, de nouveaux et nombreux outils ont été développés pour la mise en œuvre des programmes de langue vivante de 2015.

Des fiches-actions élaborées par l'équipe départementale des conseillers pédagogiques langues vivantes du Haut-Rhin pour optimiser l'enseignement et l'apprentissage de l'allemand sont consultables en ligne. Elles apportent d'utiles conseils pour organiser l'enseignement de l'allemand, en améliorer la continuité et la cohérence, lui donner du sens. Vous trouverez également un lien vers un référentiel sonorisé et des repères de progressivité.

D'autres ressources sont continuellement mis en ligne à votre intention sur le site DSDEN Langues Vivantes 68 sous :

<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/>

➤ **Des outils institutionnels : l'évaluation CE2 en langue allemande**

Pour les enseignants exerçant en classes de CE2 bilingues, une évaluation diagnostique en allemand est proposée par l'équipe des conseillers pédagogiques en langue allemande.

A retrouver sous <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/category/evaluation/>

➤ **Deutsch für Schulen :**

Le site « Deutsch für Schulen » (www.deutschfurschulen.fr), créé par le CNED à la demande du Ministère de l'Education Nationale, constitue une base de ressources regroupant des sites dédiés à la langue allemande et classés par thèmes. Un espace « Kinder » propose aux élèves des ressources multimédia pour se perfectionner dans la langue. Un espace « Lehrer » propose aux enseignants des ressources indexées en fonction des programmes ainsi qu'un espace de partage des pratiques.

➤ **Des suggestions de manuels pour guider les enseignants dans leur pratique pédagogique :**

En lien avec les mairies et dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de 2015, l'achat d'outils récents (manuels, livres du maître, albums, outils audio-visuels, logiciels d'apprentissage) est recommandé pour assurer un enseignement soutenu et cohérent de l'allemand pour les élèves de

cycles 2 et 3. Les conseillers pédagogiques en langues vivantes disposent de spécimens pour vous aider dans le choix des manuels.

Le **manuel numérique complet MACH MIT !** donne aux professeurs des écoles la capacité d'enseigner la langue allemande à des élèves de CP, débutants ou ayant eu une petite initiation, en vue de leur faire acquérir des compétences de communication proches du niveau A1 du CECRL. Cette méthode construite par des conseillères pédagogiques en langues vivantes du Haut-Rhin a été créée **pour des enseignants qui disposent de très faibles compétences linguistiques en allemand ou qui ne se sentent pas en confort avec cette langue**. Mais elle convient également à tout professeur des écoles qui recherche un support attrayant construit sur des apprentissages progressifs et curriculaires. En commande auprès de Canopé Alsace.

L'éditeur de la méthode « **Komm Wir Spielen** » (KWS) annonce la parution d'une nouvelle méthode intitulée LUFTBALLONS pour septembre 2018. Cette méthode s'adresse aux classes de cycle 2 et correspond aux attentes institutionnelles.

➤ **Des projets pour faire vivre les cinq activités langagières**

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'école à définir pour la rentrée 2018-2019, tout projet d'école comporte un volet « Langue et culture régionales » qui précise les modalités de mise en œuvre de l'enseignement de la langue régionale et tous les projets qui y sont associés (mobilités, rencontres transfrontalières, actions culturelles, etc.).

➤ **Des dispositifs qui combinent efficacité avec émulation**

Différentes opérations académiques ou nationales proposent désormais des épreuves en version allemande comme :

- Le Marathon de l'Orthographe <http://marathon-orthographe.site.ac-strasbourg.fr/68/category/ressources-c3/>
- La Semaine des Mathématiques (http://www.circ-ien-wittelsheim.ac-strasbourg.fr/?page_id=2259)
- Le challenge maths : <http://www.circ-ien-wittelsheim.ac-strasbourg.fr/?p=4391>
- Le Printemps de l'écriture (<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/printemps-de-lecriture/>).
- Les défis sciences : la participation des classes bilingues est encouragée en 2018-2019 avec les libellés des défis rédigés en français et en allemand. Certains prix seront dédiés en particulier aux classes bilingues.

➤ **Des outils pour s'initier à la langue de manière ludique dès la maternelle**

Des chansons en allemand pour l'école maternelle (Mukki-Mukki) et pour l'école élémentaire (Rock auf dem Schulhof) peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse suivante : <https://nicolasfischer.bandcamp.com/album/mukki-m-kki> ;

VI. Des animations pédagogiques centrées sur les enseignements fondamentaux

Conformément aux directives ministérielles, la priorité des 18 heures de formation continue est portée aux enseignements fondamentaux. Pour les enseignants des classes bilingues, les 9h consacrées au français seront élargies aux mêmes compétences, - au lire / dire / comprendre / écrire -, mais en langue allemande.

Je vous invite à vous reporter au plan de formation de votre circonscription et à vous renseigner auprès des conseillères pédagogiques en langues vivantes.

VII. Des projets culturels

Des offres annuelles, en partie financées par la DARILV, sont faites pour augmenter les possibilités de placer les élèves dans un environnement facilitant la production orale de la langue allemande.

➤ DOSSIERS PEDAGOGIQUES EN ALLEMAND POUR LES SITES SUIVANTS :

- Musée Electropolis
- Réserve naturelle de la petite Camargue alsacienne.
- Dreiländermuseum à Lörrach
- Rallye découverte de Freiburg ou de Breisach.
- Parcours au Zoo de Mulhouse.
- Visite à l'Ecomusée d'Ungersheim.

➤ PROJETS AVEC LES CORRESPONDANTS GERMANOPHONES :

Chaque école peut également proposer son propre projet s'il prévoit des actions qui mobilisent la langue allemande dans l'espace géographique du Rhin supérieur (ex. : défi lecture bilingue) et qui sont menées de façon conjointe avec des classes germanophones.

➤ PROJET TRANSFRONTALIER INTERREG : JEU NUMERIQUE « PASSE-PARTOUT - WELTENBUMMLER »

Ce projet vise à favoriser le bilinguisme et l'identification à la région transfrontalière en milieu scolaire. Il s'agit d'un jeu numérique pédagogique qui permet aux élèves de cycle 3 de découvrir la région du Rhin Supérieur de manière ludique. Les élèves voyagent à travers les quatre Eurodistricts du Rhin Supérieur. À chaque arrêt sur un lieu emblématique, ils résolvent des énigmes et défis culturels en français ou en allemand.

« Le Passe-Partout » (disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mon-passepartout.eu/>) est lancé par l'Eurodistrict PAMINA et cofinancé par l'Union européenne.

Les élèves et les enseignants contribuent au développement du jeu en créant de nouveaux défis dans la langue de leur choix. Les classes françaises, allemandes et suisses sont également encouragées à se rencontrer sur des sites culturels ou patrimoniaux.

Le Réseau Canopé - Mulhouse est chargé du développement du jeu numérique. Une journée de formation dédiée aux enseignants français, allemands et suisses souhaitant prendre part à ce projet se tiendra le 17 octobre 2018 au Kreismedienzentrum de Fribourg.

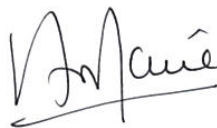
➤ PRIX HOLDERITH :

Enfin, toute école peut se promouvoir pour l'obtention du Prix Holderith qui récompense tous les ans des équipes pédagogiques qui, grâce à une pratique pédagogique innovante, assurent avec efficacité et régularité l'enseignement de l'allemand, lui donnant tout son sens à travers la mise en œuvre d'échanges, de partenariats transfrontaliers ou de projets culturels et menant ainsi à une meilleure qualité de la langue acquise par les élèves. Pour l'année 2017-2018, le Prix sera accordé à une école offrant un enseignement de la langue vivante par la voie renforcée qui se veut particulièrement motivant pour les élèves (voir circulaire d'appel à candidature paraissant en décembre/janvier).

VIII. Questions administratives

Les classes ayant des projets transfrontaliers sont amenées à se déplacer dans les pays de langue germanophone. Récemment, de nouvelles formalités de sortie du territoire sont intervenues qui obligent les directeurs(trices) des écoles à s'assurer que tous les élèves peuvent légalement se déplacer dans les pays limitrophes. Le document « [Formalités à remplir pour la sortie des élèves du territoire national](#) » vous permettra de clarifier les responsabilités respectives.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves.



Anne-Marie MAIRE